

MESSAGE DES RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

Episode de pollution à l'OZONE (O_3)

Risque de dépassement du seuil d'information et de recommandation pour la journée du 20/06/2025

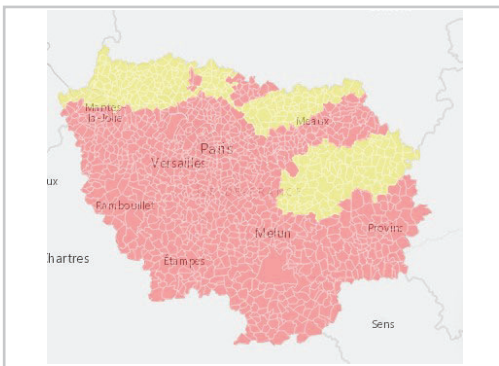
Référence : Arrêté interpréfectoral NR 2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information – recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en Ile-de-France

19/06/2025

20/06/2025

Prévision pollution :

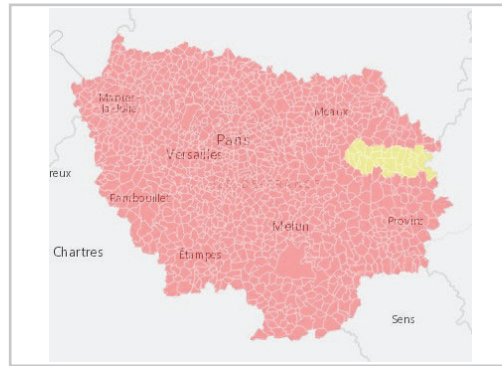
OZONE



140 à 180 µg/m³

Prévision pollution :

OZONE



170 à 200 µg/m³

Explication de l'épisode et évolution

Les conditions météorologiques estivales, chaudes et ensoleillées, sont favorables à la formation d'ozone dont les concentrations devraient dépasser le seuil d'information et de recommandations. La qualité de l'air sera globalement mauvaise sur l'Île-de-France.

Recommandations comportementales



Utiliser les moyens de transports les moins polluants : Vélo, transports en commun, covoiturage



Réduire la vitesse de circulation



Réduire les émissions polluantes des acteurs économiques



Maîtriser les consommations énergétiques liées au chauffage



Différer les déplacements. Contourner l'agglomération par la rocade francilienne pour les PL en transit PTAC +3,5T

Il convient enfin aux préfets de département de faire renforcer sur leur ressort :

- Les contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique.
- Les contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique.
- La vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique.
- Les contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs.
- Les contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets.

Les Préfets de département rendront destinataires des mêmes recommandations comportementales les présidents des conseils départementaux, les maires, les présidents d'EPCI et les professionnels concernés de leur département. Ils les mettront en ligne sur leur site Internet.

Évolution prévue de l'épisode de pollution pour le 21/06/2025

persistance

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
et interdépartementale
de l'Équipement
et de l'Aménagement
ILE-DE-FRANCE

La carte illustre le réseau routier de l'agglomération francilienne (Paris et ses environs). Les routes nationales (N) et départementales (D) sont représentées par des lignes grises. Les axes autoroutiers (A) sont indiqués par des lignes vertes. Les itinéraires de contournement recommandés pour les poids lourds sont soulignés en vert. Les zones d'agglomération sont délimitées par des lignes jaunes. Des légendes et des informations complémentaires sont présentes en haut à droite.

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement ILE-DE-FRANCE
DRIE

Direction des routes d'Ile de France

- En cas de mise en œuvre de la procédure d'information et de recommandation, l'ensemble des usagers de la route en transit doit être incité à procéder au contournement de l'agglomération francilienne tel qu'il figure sur la carte.

- En cas de mise en œuvre de la procédure d'alerte, les mesures incitatives prennent un caractère obligatoire pour les véhicules en transit dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 3,5 tonnes.

- En cas de mise en œuvre de la procédure d'information et de recommandation, l'ensemble des usagers de la route en transit doit être incité à procéder au contournement de l'agglomération francilienne tel qu'il figure sur la carte.
- En cas de mise en œuvre de la procédure d'alerte, les mesures incitatives prennent un caractère obligatoire pour les véhicules en transit dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 3,5 tonnes.